

En différentes circonstances déjà, la province de Québec est venue à leur aide, mais les secours sont toujours restés en deçà des besoins. De nouveau ils s'adressent à nous : qu'allons-nous leur répondre ?

Les pères de la province de Québec, qui jouissent de l'inestimable privilège de faire donner à leurs enfants une instruction et une éducation de leur choix, vont-ils refuser de venir au secours des pères canadiens-français d'Ontario à qui l'on refuse cette liberté nécessaire ?

A cette époque " d'étreennes " ne ferons-nous pas leur part à de petits Canadiens français pour les aider à le demeurer ?

Dans le grand mouvement de charité qui nous entraîne au secours de tous les malheureux, nos compatriotes persécutés seront-ils les seuls auxquels nous refuserons de penser ?

---

Je m'abstiens de pousser plus loin ma pensée, et d'entrer plus avant dans ce problème troublant. C'est ma confiance, ma conviction même, que, grâce au bon vouloir et à l'intervention prudente de tous les hommes d'influence vraiment soucieux de la paix publique, là où les minorités souffrent et où l'injustice triomphe, des idées d'une politique plus juste et plus saine finiront bientôt par prévaloir. Il y va de l'union des races, du bon renom et de la grandeur de notre patrie.

Nous sommes, vous l'avez rappelé vous-même, Monseigneur, et nous avons toujours été depuis cent cinquante ans des sujets paisibles et loyaux de la couronne britannique. Nous respectons la langue anglaise; nous l'enseignons, nous la parlons au besoin; nous l'entourons, dans notre province, de tous les égards auxquels elle a droit, et il ne vient à l'idée d'aucun de nous de lui enlever la moindre de ses légitimes libertés. Nous ne croyons donc pas réclamer une faveur ni une chose inéquitable en demandant que le même sort soit fait à la langue des Laval, des Champlain et des Maisonneuve.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'épreuve imposée à nos frères ontariens devait se prolonger, ce sera le noble devoir de la province française et catholique de Québec d'appuyer de son influence et de toutes ses ressources ceux qui souffrent et ceux qui luttent, jusqu'à ce que pleine justice leur soit rendue.

Tels sont, Monseigneur, les sentiments qu'a fait naître en moi la lecture des magnifiques discours prononcés à Montréal le 21 décembre dernier; et le jour où des principes d'équité domineront et orienteront la politique de toutes nos provinces canadiennes sera pour notre patrie un jour de bénédiction et de salut.

Veuillez agréer, Monseigneur, avec mes félicitations, l'hommage de mon respect et de mon cordial dévouement.

L. N. Card. BÉGIN,

Québec, 29 décembre 1914.

*Arch. de Québec.*